

Thème : Initiation à l'arbitrage

Date : Vendredi 10 novembre 2023 de 14h à 17h

Lieu : Poitiers

Pré-requis être avocat / **Niveau : 2**

Objectifs :

Apprécier l'opportunité de recourir à un arbitrage.

Mettre en oeuvre celui-ci. Connaître son coût. Eviter les pièges.

Connaître les règles du jeu et les écrits essentiels (la clause compromissoire , la demande d'arbitrage , le compromis , l'acte de mission ...)

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Domaine et caractéristiques de l'arbitrage (avantages/inconvénients), la clause compromissoire, la mise en oeuvre de la procédure, le compromis d'arbitrage, les délais, le coût , les échanges , l'audience de plaidoirie, la sentence, l'exécution de la sentence les voies de recours, l'appel et l'appel nullité.

➤ Moyens pédagogiques : Power point

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Philippe Misserey, Avocat au barreau de Poitiers, ancien bâtonnier, spécialiste en droit commercial, des affaires et de la concurrence et droit des sociétés

Informations importantes

• Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.